

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

COMMUNE DE TREILLIERES (44)

ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	PARTENAIRE
Étude : 2017 Travaux : 2018	Aménagement de l'Avenue du Général de Gaulle VRD - Paysage Coût des travaux : 950 000,00 € HT	Commune de Treillières (44)	VOIX MIXTES

Objectifs :

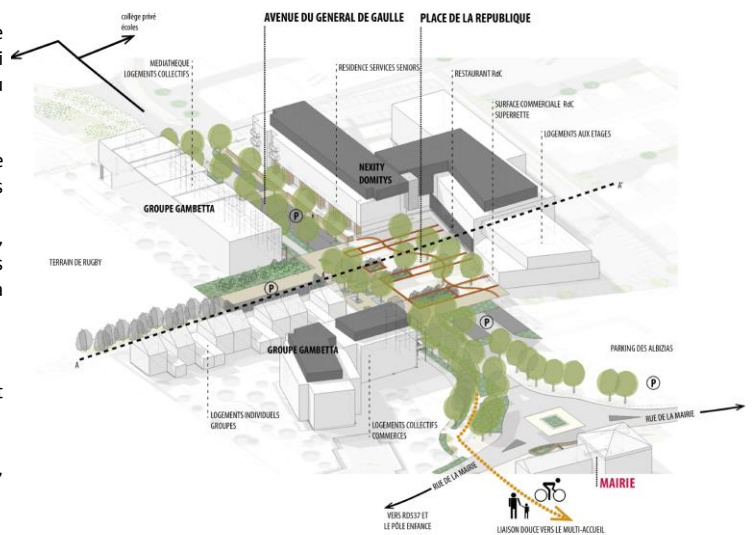
Dans le cadre de la requalification de son centre bourg, la commune de Treillières a décidé d'aménager l'avenue du Général-de-Gaulle, qui constitue l'artère principale desservant les opérations du nouveau quartier face à la Mairie.

L'avenue du Général-de-Gaulle assure une liaison directe entre la rue de la Mairie et la rue Simone-de-Beauvoir, où sont situés les équipements sportifs.

Cet axe principal doit permettre aux différents usagers (véhicules, transports en commun, cycles et piétons) de rejoindre en sécurité les moyens de transports, les équipements publics et privés et d'assurer la desserte de l'habitat existant et futur.

L'objectif principal de cet aménagement vise à intervenir sur :

- La gestion des flux de circulation par la réalisation de traitement visant à apaiser la vitesse,
- La gestion du stationnement,
- La création de cheminements doux pour les cycles et les piétons, confortables, agréables et sécurisés,
- La sécurisation des dessertes et abords du nouveau quartier



L'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle s'étend sur 220m environ :

Conserver

- L'arbre existant
- Les murets de pierre aux abords de la mairie

Valoriser

- La perspective sur la mairie
- Les modes de déplacement doux.
- La singularité « arborée et fleurie » de Treillières

Mettre en œuvre

- L'entrée Est et le parvis de mairie.
- Le maillage de liaisons douces.
- La liaison structurante Nord/Sud piéton et vélo, positionnée en partie Est, longeant le pignon Est de la mairie pour rejoindre la future gare trame/train
- La continuité de la liaison douce arborée le long du terrain de rugby.
- Une place publique qualitative, sans véhicule
- Du stationnement longitudinal
- Une zone 30km/h avec la création d'un plateau surélevé au niveau de la place publique

